

Pays	Sénégal
Nom de la zone	Zone économique spéciale - Dakar
Indicateurs clés	
Dynamique de développement	La crise mondiale de 2008–2009 a ralenti ce projet. L'appel d'offre international (portant sur la connectivité et l'assainissement des terrains situés près de Diass, à proximité du nouvel Aéroport international Blaise Diagne, à 45 km de Dakar) a seulement été lancé en juin 2011.
Caractéristiques générales	
Degré d'opérationnalité de la zone	En développement
Date de création (texte de loi)	2007
Adresse postale	Siège: 52 - 54 Rue Mohamed V. BP 430 CP 18524 Dakar RP Sénégal
Adresse internet	
Adresse mail	disez@apix.sn
Téléphone	Tél: (221) 33 849 05 55 Fax : (221) 33 823 94 89
Contact	Management xricou@apix.sn Technique et Développement cbiteye@apix.sn Marketing et Communication nandiaye@apix.sn Veille & Partenariat asoumare@apix.sn Services aux investisseurs asthiam@apix.sn
Nature de la zone franche	Zone économique spéciale
Gouvernance, financement	
Organisme de tutelle	
Organisme gestionnaire	
Origine et montant des financements	Projet appuyé par les Emirats Arabes Unis (ingénierie réalisée par la Jebel Ali Free Zone Authority de Dubaï). Objectif d'investissement: 800 millions de dollars (400 milliards de F CF A). Objectif en nombre d'emplois créés: 40 000 personnes dès la cinquième année (100 000 emplois indirects) et 100 000 emplois directs dans 1 000 entreprises au bout de 20 ans. Des investisseurs chinois ont également été contactés pour les questions commerciales.
Caractéristiques physiques	
Surface	10 000 ha
Autres caractéristiques spécifiques	
Projets d'extension (préciser l'année)	
Conditions d'accès	

Port maritime le plus proche	Dakar
Temps de transport routier vers le port maritime le plus proche	
Temps d'accès à l'aéroport international le plus proche	Zone située à 45 km de Dakar Mitoyenne du nouvel Aéroport International Blaise Diagne Accès facilité par la nouvelle Autoroute à péage
Activités	
Objectifs définis au départ	
Spécialisation sectorielle de la zone	
Principales activités des entreprises de la zone	
Nombre d'entreprises implantées dans la zone	
Nombre d'entreprises étrangères implantées	
Noms et domaines d'activité des entreprises étrangères implantées	
Nombre d'emplois permanents (2015)	
CA des exportations de la zone (préciser l'année)	
% de la zone dans les exportations industrielles du pays	
Conditions d'installation, fiscalité	
Conditions à remplir par les entreprises	
Conditions fiscales accordées aux entreprises	
Impôt sur les dividendes	Avantages fiscaux et douaniers de l'agrément DISEZ Durée de validité des avantages : 50 ans
Impôt sur les sociétés	Exonération du paiement de tout impôt sur le revenu
Taxe professionnelle (préciser l'assiette: chiffre d'affaires ou valeur locative des immeubles)	
Taxe sur les salaires	XX
TVA	XX
Taxe professionnelle	XX
Taxe foncière	XX

Droits de douane	Exonération des droits de douane sur les équipements et matières premières ; Admission en franchise de tout droit de douane taxes fiscales
Autres avantages accordés aux entreprises de la zone (prix de l'électricité,...)	Droit d'employer du personnel de nationalité étrangère et sénégalaise pour les entreprises étrangères Possibilité de conclure des contrats à durée déterminée pendant cinq (05) ans Libre transaction en devises étrangères dans la ZESI sans délais/restrictions.